

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

Session 2017

HISTOIRE GÉOGRAPHIE

Série : Sciences et technologies de la santé et du social

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

Les calculatrices ne sont pas autorisées

Le candidat doit répondre à toutes les questions de la 1^{re} partie.

10 points

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices de la 2nde partie.

10 points

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1 à 11.
L'annexe page 11/11 est à rendre avec la copie d'examen.

PREMIÈRE PARTIE

Questions d'histoire

1. Laquelle des affirmations suivantes est correcte ? **(1 point)**
 - a) Durant la Guerre froide, l'OTAN fait face à la CEE.
 - b) Durant la Guerre froide, l'OTAN fait face au Pacte de Varsovie.
 - c) Durant la Guerre froide, l'OTAN fait face à l'OCDE.

2. Indiquez deux facteurs qui ont favorisé la décolonisation de l'Afrique subsaharienne. **(2 points)**

3. Indiquez deux raisons qui conduisent la France à se doter d'une nouvelle constitution en 1958. **(2 points)**

Questions de géographie

4. Donnez une définition de mégalopole. Appuyez votre réponse sur un exemple précis. **(2 points)**

5. Sur le planisphère joint en annexe, localisez et nommez la mégalopole choisie à la question 4, et représentez les flux majeurs du commerce mondial. **(1,5 point)**

6. Montrer que les territoires ultramarins sont un facteur de la puissance française dans le monde. **(1,5 point)**

SECONDE PARTIE

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices.

Exercices portant sur les sujets d'étude du programme d'histoire.

Exercice 1. Sujet d'étude : Les femmes dans la société française.

Document 1: Intervention de Mme Jacqueline Thome-Patenôte¹, lors de la discussion à l'Assemblée nationale de la proposition de loi de Lucien Neuwirth autorisant l'usage de la contraception le 1^{er} juillet 1967.

Mes chers collègues,

aujourd'hui, enfin, le problème de la contraception n'est plus un sujet tabou pour plusieurs raisons : l'apparition de méthodes nouvelles de contraception a montré, plus encore que par le passé, l'esprit rétrograde de la loi du 31 juillet 1920 qui, en établissant une confusion totale entre l'avortement et la contraception, interdisait aux familles d'utiliser les possibilités nouvelles offertes par le développement des connaissances et de la science.

La télévision et la radio, au cours de la campagne présidentielle, ont notamment permis (...) de faire aboutir le travail patient de parlementaires de gauche qui, depuis de longues années, avaient déposé des propositions de loi en vue d'autoriser l'information et la vente des moyens de contraception, en même temps que les efforts de certains centres de planification et d'éducation familiale qui s'étaient dévoués à cette cause, en dépit du risque qu'entraînaient les mesures répressives prévues par la loi.

L'idée a fait un tel chemin dans l'opinion que le Gouvernement, encore hostile à la discussion de nos propositions il y a quelques mois, a finalement accepté de discuter celle d'un des membres de la majorité, M. Neuwirth, dont nous saluons aujourd'hui le rapport. (*Applaudissements sur divers bancs*).

Faudrait-il donc continuer à s'abuser sur les effets d'une loi qui crée une situation telle que, chaque année, des centaines de milliers d'avortements sont pratiqués et empêcher toute possibilité d'action préventive ? (...)

Ne serait-il pas préférable d'éviter les nombreux drames qui résultent pour la femme d'abord mais aussi pour la famille dans son ensemble, de l'impossibilité de limiter volontairement les naissances, faute d'une information bien faite et officiellement admise comme dans beaucoup d'autres pays, tels la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'U.R.S.S., la Hollande, les pays scandinaves, la Suisse, etc. ?

Extrait du site de l'Assemblée nationale

¹ Thome-Patenôte : Députée du groupe de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste.

Questions :

1. Identifiez dans le texte les éléments ayant permis l'évolution des mentalités à l'origine du débat parlementaire sur la contraception.
2. D'après le texte, quels sont les acteurs favorables à l'adoption d'une loi autorisant la contraception.
3. Comment Jacqueline Thome-Patenôtre justifie-t-elle la nécessité d'une telle loi ?
4. Pourquoi peut-on dire que la maîtrise de la fécondité est un enjeu majeur pour les femmes dans les années 1960-1970.
5. Depuis la loi Neuwirth , dans quels autres domaines a-t-on cherché à améliorer la situation des femmes dans la société française ?

Exercice 2. Sujet d'étude : L'élection présidentielle, un enjeu majeur de la vie politique française

Document : Charles de Gaulle fait acte de candidature, discours radiotélévisé du 4 novembre 1965.

Françaises, Français !

Il y a vingt-cinq ans, lorsque la France roulait à l'abîme, j'ai cru devoir assumer la charge de la conduire jusqu'à ce qu'elle fût libérée, victorieuse et maîtresse d'elle-même. Il y a sept ans, j'ai cru devoir revenir à sa tête pour lui éviter la guerre civile, lui épargner la faillite monétaire et financière et bâtir avec elle des institutions répondant à ce qu'exigent l'époque et le monde modernes. Depuis lors, j'ai cru devoir exercer les pouvoirs de Chef de l'Etat afin qu'elle puisse accomplir au profit de tous ses enfants une étape sans précédent de son développement intérieur, recouvrer la paix complète, et acquérir dans l'univers une situation politique et morale digne d'elle.

Aujourd'hui, je crois devoir me tenir prêt à poursuivre ma tâche, mesurant en connaissance de cause de quel effort il s'agit, mais convaincu qu'actuellement c'est le mieux pour servir la France. Car, ainsi, notre pays se voit offrir le meilleur moyen de confirmer par ses suffrages le régime stable et efficace que nous avons ensemble institué. Que l'adhésion franche et massive des citoyens m'engage à rester en fonctions, l'avenir de la République nouvelle sera décidément assuré. Sinon, personne ne peut douter qu'elle s'écroulera aussitôt et que la France devra subir - mais cette fois sans recours possible - une confusion de l'Etat plus désastreuse encore que celle qu'elle connut autrefois. Françaises, Français ! C'est dire que, suivant votre choix, notre pays pourra, ou non, continuer la grande œuvre de rénovation où il se trouve engagé. (...)

Certes, il y a encore, il y aura toujours beaucoup à faire. Mais comment y parviendrait-on, si l'Etat, livré aux partis, retombait dans l'impuissance ? Au contraire, quel élan nouveau prendra notre République quand celui qui a l'honneur d'être à sa tête aura été approuvé par vous dans son mandat national ! En même temps, se trouvent en jeu : la situation et l'action de la France dans un monde au-dessus duquel planent d'incommensurables dangers. (...)

C'est là d'ailleurs la raison d'être de la loi constitutionnelle qui s'appliquera pour la première fois et en vertu de laquelle le peuple français tout entier désignera le Chef de l'Etat, garant du destin de la nation. En élisant le président de la République, il vous sera donné de fixer, en conscience, par-dessus toutes les sollicitations des tendances partisans, des influences étrangères, et des intérêts particuliers, la route que va suivre la France. A moi-même, que vous connaissez bien, après tout ce que nous avons fait ensemble dans la guerre et dans la paix, chacune de vous, chacun de vous, aura l'occasion de prouver son estime et sa confiance. Ainsi, devant tous les peuples, le scrutin historique du 5 décembre 1965 marquera le succès ou le renoncement de la France vis-à-vis d'elle-même. Françaises, Français ! J'espère, je crois, je sais, qu'elle va triompher grâce à vous ! Vive la République ! Vive la France !

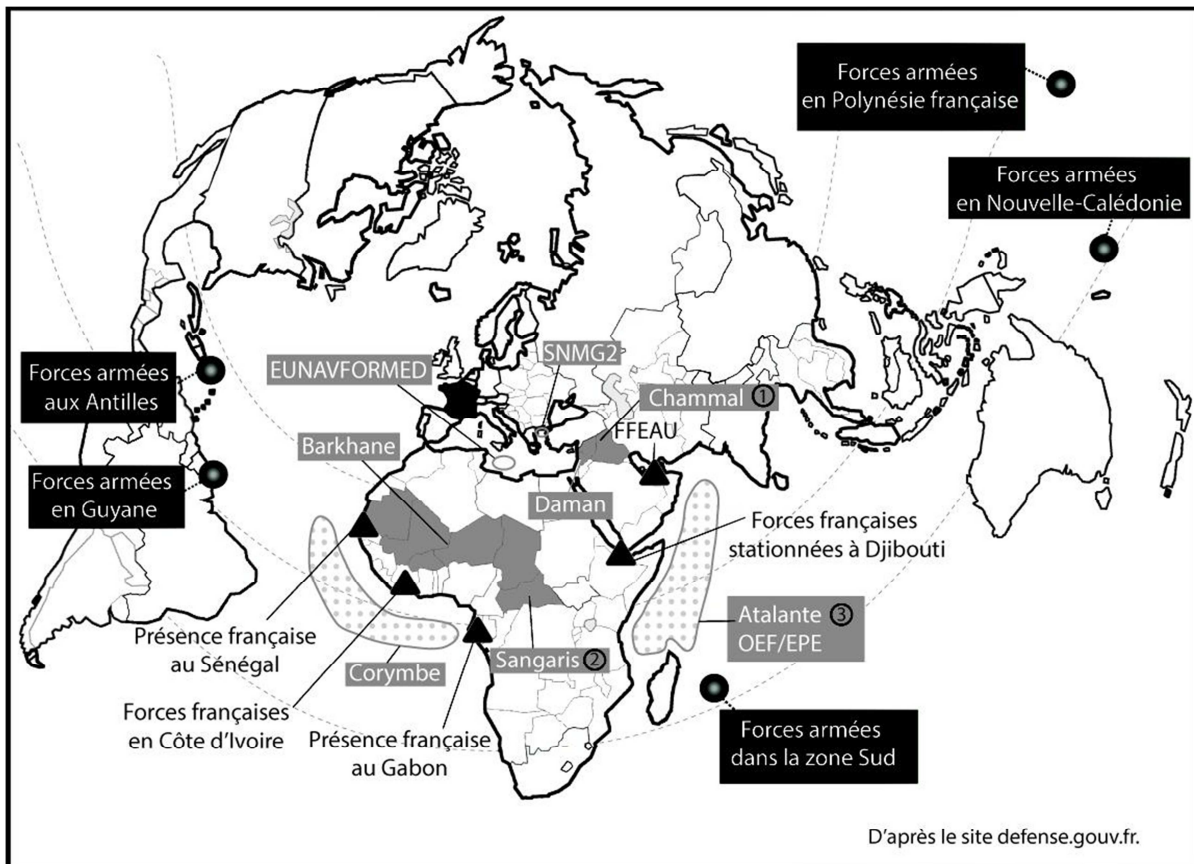
Source : www.INA.fr

Questions :

1. Indiquez quelle nouveauté introduit l'élection présidentielle de 1965. Justifiez votre réponse.
2. À quoi font référence les expressions « il y a 25 ans » et « il y a 7 ans » ? (premier paragraphe)
3. Expliquez la phrase soulignée.
4. En quoi ce document montre-t-il une conception du rapport entre le candidat à la fonction présidentielle et le peuple ?

Exercice 3. Sujet d'étude : Les engagements militaires et humanitaires de la France et des Français dans le monde.

Document 1 : Carte des opérations et missions militaires de la France dans le monde.



D'après le site defense.gouv.fr.

- France métropolitaine
- Forces en opérations extérieures (OPEX)
- Forces de souveraineté nationale
- ▲ Forces de présence à l'étranger
- Force d'intervention navale

- ① Chammal : Appui aérien dans la lutte contre l'Etat islamique (Daech)
- ② Sangaris : Intervention humanitaire et militaire en Centrafrique pour éviter une guerre civile.
- ③ Atalante : mission de l'Union Européenne de lutte contre la piraterie dans les eaux internationales.

Document 2 : « Interventions extérieures de la France ».

La France est engagée depuis 2008 dans de nombreuses opérations extérieures (OPEX).

Cet engagement s'inscrit dans une tradition interventionniste ancienne qui repose sur une responsabilité particulière de la France au nom des valeurs qu'elle porte, en tant que membre du conseil de sécurité des Nations unies, de son histoire et de ses intérêts, du maintien de son influence et des impératifs de sa sécurité.

Force est de constater que, depuis 2011, des opérations majeures en terme de durée et d'intensité ont été menées parfois simultanément : Harmattan, depuis le large des côtes libyennes du 18 mars 2011 au 31 janvier 2012, Serval, au Mali du 11 janvier 2013 au 1^{er} août 2014, à laquelle a succédé Barkhane étendue à la bande sahélo-saharienne, toujours en cours, Sangaris en République centrafricaine, lancée le 5 décembre 2013 qui devrait arriver à son terme d'ici la fin de l'année 2016 et Chammal en Irak et en Syrie, lancée le 8 août 2014, toujours en cours. (...)

Le groupe de travail estime que les interventions militaires sont souvent nécessaires pour mettre un terme à la violence et permettre le traitement de crises graves. La France ne doit pas renoncer à cet instrument lorsqu'il est utilisé en accord avec ses valeurs, dans son intérêt et pour garantir sa sécurité.

Les interventions militaires permettent à la France d'assumer ses responsabilités et d'affermir son influence en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Elles ont des retombées positives en termes économiques et de réputation.

Ces interventions se déroulent (...) sous mandat des Nations unies ou au titre de la légitime défense. Il s'agit principalement d'opérations de gestion de crises auxquelles les forces armées contribuent par la projection de forces en précurseur puis, après leur déploiement en appui de forces multinationales (Licorne, Serval/Barkhane, Sangaris) en attendant le cas échéant de leur passer le relais ou de passer le relais aux forces locales. A titre complémentaire, certaines opérations sont menées en coalition (Pamir, Harmattan, Chammal) et plus rarement, les forces sont engagées sous casques bleus des Nations unies (Daman/FINUL). (...)

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le bilan des opérations extérieures.

Source : Sénat, 13 juillet 2016.

Questions :

1. Sur quel continent la présence militaire française est-elle la plus importante ? Justifiez votre réponse.
2. Identifiez les raisons de l'engagement militaire français dans le monde.
3. Comment les auteurs du rapport justifient-ils l'usage de la force militaire par la France ?
4. Montrez et expliquez les différentes formes de l'engagement de la France dans le monde.

Exercice 4. Sujet d'étude : Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités.

Document 1 : Expatriation, les pays préférés des Français.

Les dernières données de l'Insee, montrent qu'entre 2006 et 2013, le nombre de personnes nées en France partant pour l'étranger a progressé de 5,2% par an en moyenne. En 2013, près de 197.000 personnes nées en France ont quitté le territoire, soit 59.000 de plus qu'au cours de l'année 2006. Parallèlement, les retours des personnes nées en France sont stables, autour de 78.000 personnes. De ce fait, le solde migratoire des personnes nées en France est passé de - 60.000 à - 120.000.

«Il n'y a pas matière à s'inquiéter outre mesure pour le moment mais il est intéressant d'y porter une attention particulière. Il faudrait s'alerter si l'on voyait une grave diminution du taux de retour ou un allongement de la durée moyenne de séjour ou encore une augmentation des naturalisations des Français à l'étranger», commente Jean-Christophe Dumont.

Pour comprendre ces flux, et donc les maîtriser, il faut donc connaître ce qui pousse les Français à s'expatrier: «participation à la globalisation ou phénomène de fuite», interroge le démographe. D'après l'Insee, en 2013, 80 % des départs à l'étranger de personnes nées en France ont concerné des personnes entre 18 et 29 ans, âges d'études ou de début d'activité. « On est dans un processus de globalisation du marché du travail et des études. Les employeurs donnent la priorité aux candidats maîtrisant les langues étrangères et qui possèdent également une expérience à l'international. La difficulté aurait été d'observer un phénomène contraire », estime Jean-Christophe Dumont. Mais selon une étude sur les Français à l'étranger réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et parue en mars 2014, chômage et morosité poussent également les jeunes au départ à l'étranger. Côté fiscalité, même si quelques centaines de personnes seulement fuient effectivement un taux d'imposition trop élevé, ces départs engendrent de grosses pertes de revenus pour l'Etat français.

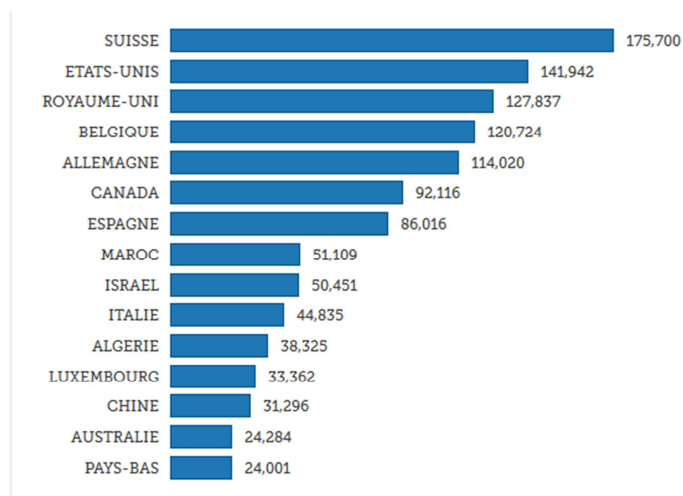
Aujourd'hui, le nombre d'expatriés français est estimé à environ 2 millions. L'immatriculation au consulat¹ étant facultative, il n'existe pas de chiffres réels mais uniquement des estimations. D'ici les présidentielles de 2017, les chiffres seront affinés. L'inscription sur les listes consulaires sera prochainement possible en ligne, ce qui précisera les chiffres. «Connaître les expatriés permettrait de mieux répondre à leurs besoins et maintenir le lien avec eux. Et puis, il y a un véritable enjeu de rayonnement de la culture française à l'étranger. Chaque expatrié est un ambassadeur», estime le journaliste Hervé Heyraud.

Source : Le Figaro, 16 mars 2016.

¹ Consulat : Institution chargée de représenter un pays à l'étranger.

Document 2 : Dans quels pays les Français préfèrent-ils s'expatrier ?

(Chiffres recueillis auprès des consulats)



Source : Ministère des Affaires étrangères.

Questions :

1. Caractérisez l'évolution du nombre des expatriés français dans le monde.
2. Quelles sont les différentes destinations qu'ils privilégient ? Pourquoi ?
3. Identifiez les facteurs encourageant la mobilité des Français à l'étranger.
4. Montrez que l'expatriation contribue au rayonnement de la France à l'étranger.



 Mégalo-pole

 Flux majeurs